

Reg 25369 - 39/20

CONVENTION NATIONALE.

A D R E S S E

DE LA SECTION DES TUILERIES
A LA CONVENTION NATIONALE,

Du 22 mai 1793, l'an deuxième de la République;

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE,
ET ENVOYÉE AUX DÉPARTEMENTS.

*EXTRAIT du procès-verbal de la séance
du 21 mai 1793.*

L'an deuxième de la République française, une & indivisible.

SUR le récit fait par un membre des complots qui se trament contre la représentation nationale, & contre la liberté publique, & d'après les propositions faites par différens membres, l'Assemblée arrête, après une

A



mûre discussion, à l'unanimité, que tous les citoyens jureront de défendre, jusqu'à la dernière goutte de leur sang, la représentation nationale, & de s'armer tous, au premier signal, pour la défense de tous les membres de la Convention, quelle que soit leur opinion.

L'Assemblée arrête, de plus, qu'extrait du procès-verbal de cette séance sera communiqué aux 47 sections, au conseil général de la commune, & porté à la Convention nationale, par une députation qui déclarera à la Convention, que l'opinion publique juge les opinions & la conduite politique de chacun d'eux, & qui lui demandera, au nom de la liberté publique, dans le cas où il se trouveroit parmi eux des conspirateurs, de les livrer au glaive de la loi.

Pour extrait conforme au procès-verbal.

Signé, SAINT - PAUL, *président.*

VILLENEUVE, *secrétaire.*

A D R E S S E

DE LA SECTION DES TUILERIES.

LÉGISLATEURS,

On a médité d'attenter à la représentation nationale; nous l'avons appris, & nous avons frémi d'indignation : toute la France sans doute, toutes les sections de Paris doivent défendre la Convention; mais celle des Tuileries, qui en est plus particulièrement dépositaire, doit être la première & la plus attentive à remplir ce devoir sacré. Déjà, par les mesures qu'elle a prises, l'auteur de cette horrible proposition est sans doute sous la main de la loi : mais la section a cru, dans une pareille circonstance, devoir manifester hautement l'esprit qui l'anime. Elle a arrêté que tous les citoyens feront le serment solennel de verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour défendre la représentation nationale, & de se porter tous, au premier signal, pour garantir contre toute atteinte chaque représentant du peuple, quelle que soit son opinion politique. Toutes les sections sont invitées à prendre le même engagement, & vont sans doute adhérer à cette mesure civique. Tant qu'il existera un individu dans la section des Tuileries, vous ne resterez pas sans défenseur. Rafsurez-vous donc, législateurs, qu'on ne vienne plus vous dire *que vous êtes sous le couteau des assassins* : vous êtes sous l'égide de toute la force armée qui vous environne. Qui osera attenter au dépôt sacré confié à la ville de Paris, quand plus de cent mille bras sont armés pour l'en garantir ?

Voilà, citoyens, l'esprit des sections de Paris, de ces sections qu'on représente chaque jour comme des repaires de factieux, d'intrigans, d'anarchistes & de contre-révolutionnaires. Elles ne demandent que l'union & le règne des lois, mais elles veulent l'exécution entière. Elles vous garantissent la liberté & la sûreté de chacun de vous, mais l'opinion publique juge les opinions particulières; ce juge suprême indiquera les conspirateurs, les mandataires infidèles, s'il s'en trouve parmi vous; nous demandons qu'aucun ne puisse échapper au glaive de la loi.

Citoyens, nous ne reconnoissons qu'unité & indivisibilité dans la république française: c'est vous qui l'avez fondée, c'est assez vous dire combien il est important qu'il y ait unité & indivisibilité dans la représentation nationale.